

Agir autour de l'étang de Berre

Dans notre région, l'ozone est formé principalement autour de l'Etang de Berre. Différents facteurs se conjuguent pour accentuer les problèmes de pollution photochimique :

- * l'importance des émissions des précurseurs de l'ozone (trafic routier, activités industrielles),

- * la recirculation de masse d'air pollué (brises de terre, de mer et d'étang),

- * des zones d'accumulation de polluants (reliefs à Vitrolles, La Fare et La Nerthe).

Les efforts consentis localement devraient permettre de réduire les pics de pollution par l'ozone.

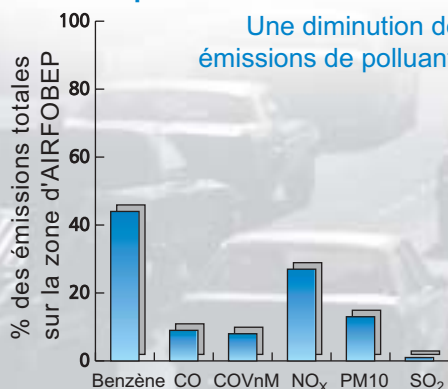
Des actions en synergie

La diminution des concentrations d'ozone passe par une action simultanée :

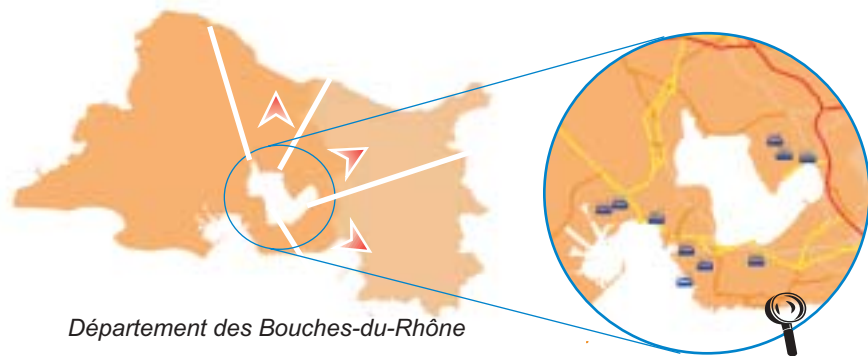
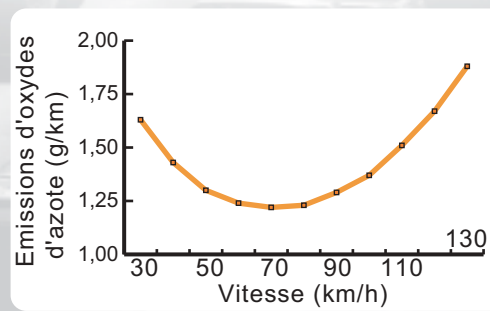
- * sur les émissions des différents précurseurs
 - composés organiques volatils (COV),
 - oxydes d'azote (NO_x),

- * sur les différents secteurs d'activités
 - industriel,
 - transport.

Les transports



Une diminution de la vitesse engendre une diminution des émissions de polluants précurseurs de l'ozone tels que les oxydes d'azote.



Département des Bouches-du-Rhône

Figure 3 : Mouvements de masse d'air privilégiés en période estivale

Les industriels

En cas de mise en oeuvre des mesures d'urgence, des arrêtés préfectoraux spécifiques à chaque industriel prescrivent un certain nombre de mesures contraignantes allant de l'arrêt des torches, du report des activités émettrices jusqu'à l'arrêt progressif des installations.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'air



Association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région de l'étang de Berre et de l'Ouest des Bouches-du-Rhône

Route de la vierge - 13500 Martigues • Tel : 04 42 13 01 20 - Fax : 04 42 13 01 29
Site Internet : www.airfobep.org • e-mail : airfobep@airfobep.org • Serveur vocal : 04 42 49 35 35 (selon tarification en vigueur)



Qualité de l'air

Bilan 2006



Spécial octobre 2006

Un été contrasté, entre canicule et mistral
Juillet : 25 pointes de pollution
Août : aucune pointe de pollution

Ozone 2006

Etang de Berre et Ouest des Bouches-du-Rhône

Les origines et effets de l'ozone

L'ozone est un gaz polluant secondaire formé au cours de réactions chimiques nécessitant l'action du rayonnement solaire et de températures élevées (pollution photochimique). Les composés organiques volatils (COV, notamment les hydrocarbures) et les oxydes d'azote (NO_x) sont les principaux polluants primaires (appelés précurseurs) à l'origine de sa formation. Ces précurseurs sont émis dans les Bouches-du-Rhône majoritairement par les activités industrielles et le trafic routier.

L'ozone est un gaz agressif, notamment pour les fonctions respiratoires. Plus une personne est sensible, plus les effets de la pollution photochimique peuvent être importants et ressentis à des concentrations d'autant plus faibles.

Sur le territoire d'AIRFOBEP

Le nombre de jours au cours desquels l'objectif de qualité de l'air pour la protection de la santé n'est pas respecté est jusqu'à quatre fois plus important que le nombre de jours avec des pointes de pollution (figure 1).

Les phénomènes de pointe de pollution par l'ozone varient d'une année sur l'autre notamment en fonction des conditions météorologiques. La canicule de juillet laissait craindre un été particulièrement pollué par l'ozone comme celui de 2003. Mais la persistance du Mistral tout au long du mois d'août a permis de retrouver des niveaux de pointe comparables aux années antérieures.

Les niveaux moyens en ozone restent élevés.

■ Pollution de pointe : nombre de jours avec un dépassement du seuil d'information et de recommandations (fixé à 180 µg/m³ en moyenne sur 1 heure)
■ Niveaux moyens : nombre de jours avec un dépassement de l'objectif de qualité pour la protection de la santé (fixé à 110 µg/m³ en moyenne sur 8 heures)

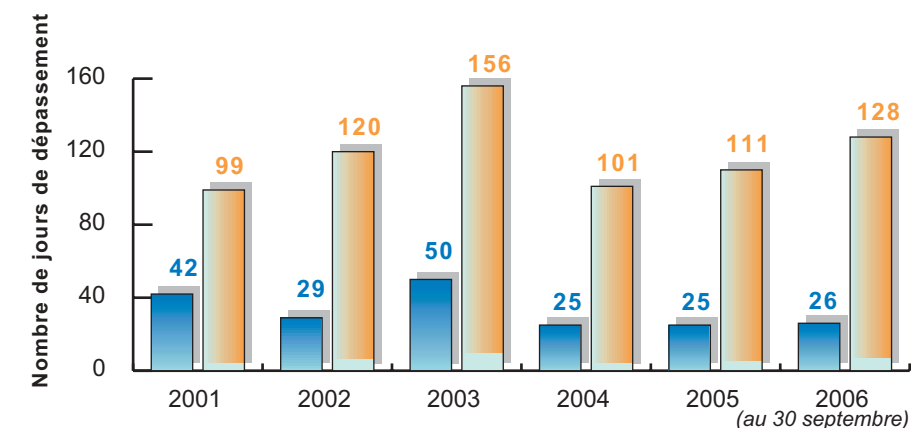


Figure 1 : Comparaison de ces indicateurs entre 2001 et 2006, sur les 15 sites de mesure de l'ozone d'AIRFOBEP

Quel AIR est-il ?

Le premier réflexe est de s'informer



Indice de la qualité de votre air 24h/24

> Tél. 04 42 49 35 35* ou > Site internet www.airfobep.org

*Selon tarification en vigueur.

Sur le département des Bouches-du-Rhône : l'alternance de brises signent la localisation des pointes de pollution

Durant l'été, les déplacements des masses d'air sont fréquemment déterminés par l'alternance de brises entre la terre et la mer suivant un axe généralement Sud-Ouest / Nord-Est. C'est sur cet axe que l'on retrouve les phénomènes de pointes de pollution par l'ozone.

En effet, la masse d'air se charge en précurseurs sur l'étang de Berre et l'alternance des brises entraîne une augmentation de leurs concentrations jour après jour. Pour cette raison, les niveaux de pollution s'intensifient, en cas de situation anticyclonique durable.

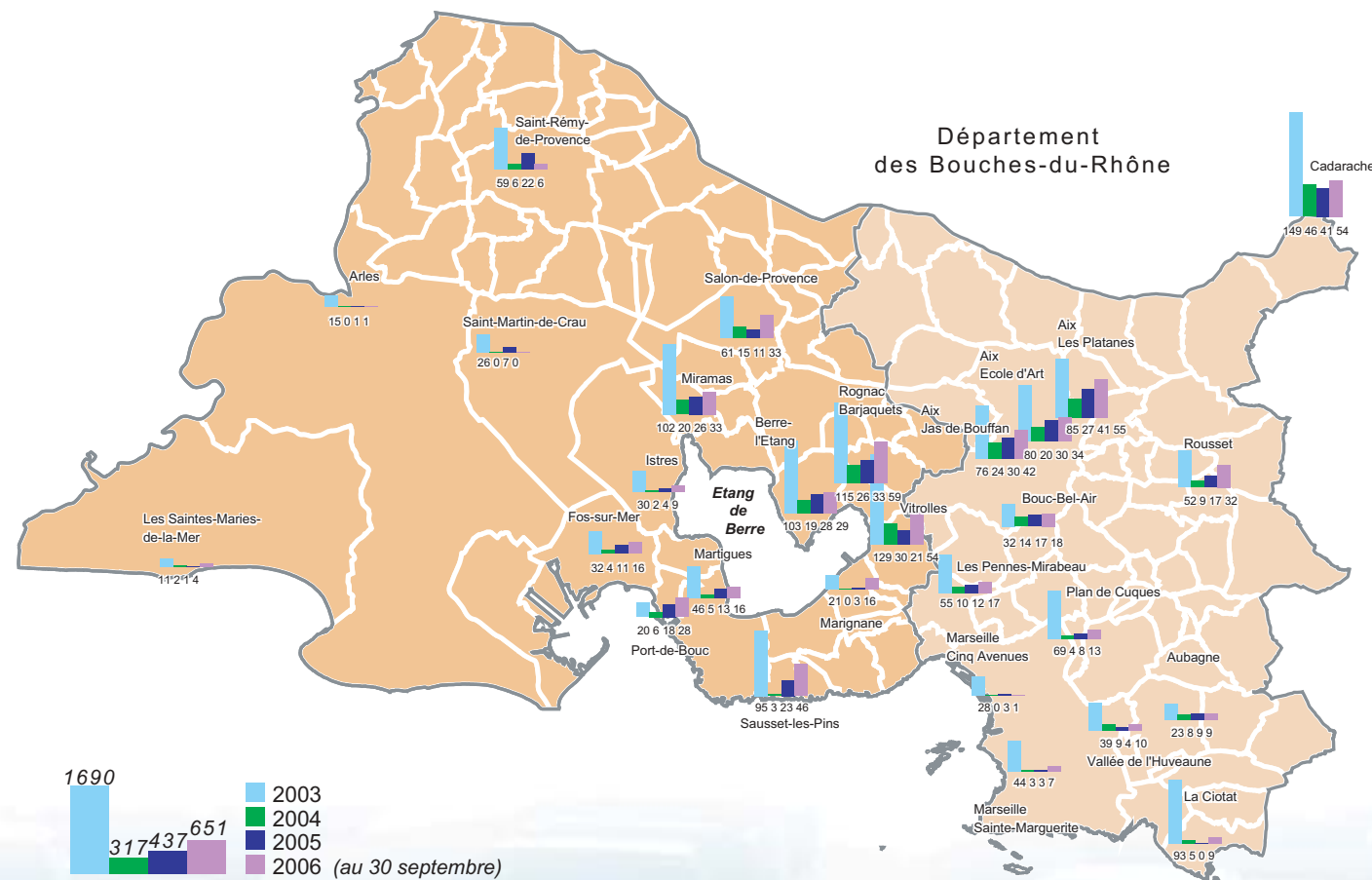


Figure 2 : Nombre d'heures de dépassement par an du seuil d'information et de recommandations de la population pour l'ozone ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$) de 2003 à 2006, dans la zone préfectorale d'information de la population des Bouches-du-Rhône

Sources : AIRFOBEP, AIRMARAIX, BD CARTO © IGN PFAR-PACA-005017 © AIRFOBEP oct. 2006

Les procédures d'information de la population dans les Bouches-du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône, AIRFOBEP a délégué au Préfet pour mettre en oeuvre dans sa zone de compétence une procédure d'information de la population en cas de dépassements prévus ou constatés des seuils réglementaires pour l'ozone.

Les procédures d'information et de recommandations

En cas de dépassement du seuil de $180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$ constaté sur au moins une station de mesure du département.

En 2006, dans les Bouches-du-Rhône, la procédure d'information-recommandations a été mise en oeuvre durant 35 jours.

Les procédures d'information et de recommandations renforcées

Un indicateur de l'intensité des pointes de pollution est le nombre de dépassement d'un des seuils d'alerte ($240 \mu\text{g}/\text{m}^3/3\text{h}$, $300 \mu\text{g}/\text{m}^3/3\text{h}$ et $360 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$).

En 2006, aucun dépassement de ces seuils n'a été enregistré dans le département des Bouches-du-Rhône. Aucune procédure d'information et de recommandations renforcée relative à un dépassement constaté ou prévu de ces seuils sur au moins une station de mesure du département n'a donc été déclenchée.

	Concentrations d'ozone supérieures ou égales à $240 \mu\text{g}/\text{m}^3/3\text{h}$	Concentrations d'ozone supérieures ou égales à $300 \mu\text{g}/\text{m}^3/3\text{h}$	Concentrations d'ozone supérieures ou égales à $360 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$
2001	6 jours	0 jour	1 jour
2002	2 jours	1 jour	1 jour
2003	8 jours	2 jours	2 jours
2004	0 jour	0 jour	0 jour
2005	1 jour	0 jour	0 jour
2006	0 jour	0 jour	0 jour

Tableau 1 : Nombre de jours, de 2001 à 2006, au cours desquels un des seuils d'alerte pour l'ozone a été dépassé dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (sources : AIRFOBEP, AIRMARAIX)

Les mesures d'urgence : 20 jours de mesures d'urgence dont 18 jours consécutifs, 13 de niveau 1 et 7 de niveau 1 renforcé

Face au constat de dépassement des seuils réglementaires et à la prévision du risque d'aggravation de la pollution, le Préfet des Bouches-du-Rhône peut mettre en oeuvre différents niveaux de mesures d'urgence visant à réduire les rejets de précurseurs de l'ozone. Le Préfet a mis en oeuvre, au cours de 20 journées, des mesures d'urgence : 13 jours avec des mesures de niveau 1, et 7 jours avec des mesures de niveau 1 renforcé.

Ces mesures ont consisté, pour le niveau 1, à réduire de 30 km/h la vitesse maximale autorisée sur les axes routiers et à limiter les rejets atmosphériques industriels. Pour le niveau 1 renforcé, s'ajoutait aux mesures précédentes, l'interdiction pour les collectivités locales et les citoyens d'effectuer des travaux extérieurs de peinture à base de solvants et des travaux d'entretien utilisant des moteurs thermiques, ainsi que des actions supplémentaires de réduction des rejets atmosphériques industriels.

En 2006, les mesures d'urgence n'ont été déclenchées qu'au mois de juillet.

Accédez à la prévision des pics d'ozone tous les jours sur www.airfobep.org